



Procès-verbal du conseil syndical du 25 juin 2025

Garde Colombe – pôle environnement de la CCSB

La séance débute à 17h30.

Mme Carolynne VASSAS, directrice du SMIGIBA, procède à l'appel. Le quorum est atteint avec 10 élus présents.

Présents : Florent ARMAND, Eric LYOBARD, Anne-Marie GROS, Jean SCHÜLER, Michel JOANNET, Juan MORENO, Gilles CREMILLIEUX, Lionel FOUGERAS, Michel RICOU-CHARLES, Françoise BELLANGER.

Excusés : Marc PAVIER, Jacques FRANCOU, Michel ROLLAND, Pascal BAUDIN, Gérard NICOLAS, Gérald GRIFFITH, Georges PAPEGAY, Roland AMADOR, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Daniel ROUIT, Robert GAY, Annick ARMAND, Michel ROLLAND, Véronique ARLAUD.

Absents : Jean-François CONTOZ, Serge EYSSERIC.

Techniciens présents : Carolynne VASSAS, Eric Burlet.

Secrétaire de séance : Eric Lyobard.

Le procès-verbal du conseil syndical du 11 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

DECISION DU PRESIDENT

Le président informe le conseil qu'en vertu de la délibération 2022-27 du SMIGIBA portant délégation au président, il a procédé au renouvellement de l'adhésion du SMIGIBA à :

- L'association rivière Rhône Alpes Auvergne pour l'année 2025. Le montant de l'adhésion pour toute l'équipe est de 475€.

L'adhésion à l'ARRAA permet de participer à des journées techniques, des journées d'échanges d'expérience, des visios thématiques et des formations centrées sur la rivière à prix réduit.

- L'association France Dignes pour l'année 2025. Le montant de l'adhésion est de 750 €.

L'adhésion à France Dignes permet de participer à des formations, des journées techniques, des groupes d'échanges, mais aussi de bénéficier de la mise à disposition de logiciels, et d'un appui technique et réglementaire.

PROJETS DE DELIBERATION

1- CONVENTION INRAE DONNEES THERMIQUES

Contexte :

Dans le cadre du projet TIGRE 2, l'INRAE sollicite les organismes producteurs de données thermiques en cours d'eau. L'objectif de ce projet est de créer des modèles fiables de prédiction de l'évolution des régimes thermiques des cours d'eau au regard du changement climatique et des influences anthropiques. Le SMIGIBA dispose de données thermiques sur plusieurs stations, il paraît opportun de les mettre à disposition du monde de la recherche. Une convention afin de mettre à disposition ces données est nécessaire.

Délibération :

Pour autoriser le président à signer la convention de mise à disposition de données de suivi thermique sur les cours d'eau dans le cadre du projet TIGRE phase 2 avec INRAE.

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

2- CONVENTION DDT05

Dans le cadre des travaux d'entretien de la végétation du lit et des berges dans le Domaine Public Fluvial, le SMIGIBA conventionne avec la DDT afin cadrer les modalités d'exercice d'un groupement de commandes entre les deux partenaires. La précédente convention étant terminée, une nouvelle convention triennale est proposée pour la période 2025, 2026, 2027.

Discussion :

Florent ARMAND indique qu'à titre privé il est possible qu'il réponde à des appels d'offre sur ce type de prestation, il ne participe donc pas au vote.

Délibération :

Pour autoriser le président à signer la convention proposée par la DDT pour la période 2025-2027.

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

3- LIGNE DE TRESORERIE

La ligne de trésorerie de 120 000 € contractée auprès de la Caisse d'Épargne arrive à échéance fin août 2025. Des devis ont été demandés à la Banque Postale, le Crédit Agricole, la Société Générale et la Caisse d'Épargne, une réponse a été obtenue de la part de la Caisse d'Épargne et une de la part du Crédit Agricole (réponses négatives de la Société Générale et de la Banque Postale).

Les offres sont les suivantes :

- **Caisse d'Épargne : 120 000 €**
Taux : €STR + marge 1% (2024 : €STR + marge 0,85%)
Frais de dossier : 360 € (idem 2024)
Taux de commission de non utilisation : 0,30 % (idem 2024)
- **Crédit Agricole : 120 000 €**
Taux : Euribor à 3 mois +0.95%
Frais de dossier : 240€
Taux de commission de non utilisation : exonération

Une négociation a été menée avec la Caisse d'Épargne et a conduit à :

Taux : €STR + marge 0,95 %
Frais de dossier : 240 €
Taux de commission de non utilisation : 0,10 %

Comparatif offres lignes de trésorerie :

	Caisse d'Epargne	Caisse d'épargne après négociation	Crédit Agricole
Montant	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Taux	Ester : 2,170% + 1%	Ester 2,170 % + 0,95 %	Euribor 3 mois : 1,954% + 0,95%
Taux définitif	3.170%	3.120%	2.904%
Frais dossier	360 €	240 €	240 €
Commission non utilisation	0,30% (idem 2024)	0.10%	0
	(frais 2024 : environ 30€/mois)	(soit environ 10€/mois)	

Discussion :

Eric Lyobard trouve quand même regrettable que la Caisse d'Épargne ne s'aligne pas complètement sur les conditions du Crédit Agricole.

Une discussion s'ensuit sur les conditions de chaque offre et notamment le détail des taux. Plusieurs élus font valoir la facilité d'usage de la ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Épargne.

Délibération :

Pour autoriser le président à contracter une ligne de trésorerie de 120 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.

Pour : 7

Contre : 2 : Eric Lyobard et Michel Ricou-Charles

Abstention : 1 : Florent Armand

4- AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION PREVOYANCE : PROROGATION DU CONTRAT D'UN AN

Le SMIGIBA adhère au contrat d'assurance de groupe du CDG 05 pour la couverture de la prévoyance.

Considérant que la MNT a accepté la demande de prolongation d'une année supplémentaire de la convention pour le risque prévoyance, demandée par le CDG05, soit jusqu'au 31/12/2026,

Considérant que les taux de cotisation 2025 seront les mêmes en 2026 et de l'intérêt pour le SMIGIBA de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour ses agents,

Délibération :

Pour approuver prolongation d'adhésion de la convention d'adhésion prévoyance avec le CDG 05 jusqu'au 31/12/2026 et autoriser le président à signer l'avenant de convention et tout acte en découlant.

Pour : 10

Contre : -

Abstention : -

5- DIAGNOSTICS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DU BATI A SEDERON

Le COPIL de l'étude sur les solutions de rétention en amont du village a eu lieu le 6 juin 2025. Les bureaux d'études ont présenté l'efficacité des ouvrages de rétention qui pourraient possiblement être implantés en amont du village. Même en mettant en œuvre tous les ouvrages, des débordements subsistent et la commune ne peut pas être correctement protégée. Le bureau d'études recommande donc de mettre en place des protections rapprochées pour protéger directement les habitations.

Pour réaliser ce type de protections, il est nécessaire d'établir des diagnostics de réduction de la vulnérabilité de chaque habitation. Ces diagnostics recensent les biens et les réseaux exposés et proposent un ensemble de mesures de travaux à réaliser pour mettre l'habitation hors eau pendant une crue : portes étanches, fenêtres étanches, batardeaux, déplacement de tableaux électriques, clapets anti-retour sur les eaux usées, ancrages des cuves, étanchéification des murs...

Les travaux préconisés dans ces diagnostics sont alors éligibles à une subvention du fonds Barnier sous condition d'avoir un PAPI sur la commune.

Le taux de la subvention est de 80% des travaux et est versée directement au propriétaire. Dans le département de la Drôme, une avance de 30% de la subvention peut être versée au moment de l'engagement des travaux par le propriétaire.

L'action de travaux de réduction de la vulnérabilité sera inscrite dans le PAPI complet.

La DDT 26 a donné un accord de principe pour une demande de subvention au titre du fonds vert à titre dérogatoire (le fonds n'est pas prévu pour réaliser les diagnostics pour des habitations mais seulement pour des bâtiments publics). Le taux de subvention prévu au fonds vert est de 25 % mais la DDT26 nous recommande de demander 50 % en justifiant que c'est pour rester cohérent avec les PAPI. Il n'y a pas d'autres financeurs dans la Drôme pour ce type d'action.

Des devis ont été établis pour la réalisation de ces diagnostics. L'analyse de ces devis fait ressortir l'offre du groupement AMETEN-Hydro&Ma comme mieux-disante.

Discussion :

Florent Armand souhaite connaître les délais de réalisation des travaux de protection rapprochés une fois le diagnostic établi.

Carolyne Vassas indique que les travaux doivent être réalisés durant les 6 ans de mise en œuvre du PAPI. Elle ajoute qu'une demande de fond vert a été pré-validé par le sous-préfet de la Drôme.

Lionel Fougeras demande s'il y a un reste à charge pour le SMIGIBA.

Carolyne Vassas répond par l'affirmative. La réduction de la vulnérabilité est de la responsabilité du GEMAPIEN, la mise en œuvre est à la charge du propriétaire.

Gilles Crémillieux s'enquiert de l'adhésion au projet de la mairie.

Carolyne Vassas explique que la mairie adhère bien au projet, à la suite du comité de pilotage du 6 juin lors duquel le principe d'un diagnostic de réduction de la vulnérabilité a été acté.

Florent Armand souhaite savoir ce que ce diagnostic va apporter concrètement.

Carolyne Vassas répond qu'il va s'agir d'une analyse des mesures à mettre en œuvre bâtiment par bâtiment.

Florent Armand estime que le coût du diagnostic est élevé par rapport au nombre de bâtiments concernés.

Carolyne Vassas reconnaît que c'est une somme mais qui est à mettre en rapport avec plusieurs millions d'euros pour le scénario de stockage d'eau en amont de Séderon. Les équipements qui seront proposés pour la protection rapprochée coutent quelques milliers d'€. Elle ajoute que le cout des travaux consécutifs à la crue de juin 2023 est supérieur à 1 M°€ sans les travaux d'évacuation des boues de la lagune.

Florent Armand demande confirmation sur le fait que l'on considère donc que chacun se protège et que l'on laisse passer l'eau.

Carolyne Vassas confirme. Elle précise que même en créant trois retenues sur chaque bassin amont, on ne réduit le niveau d'eau dans le village que de quelques centimètres.

Eric Lyobard confirme que la solution des bassins de rétention est trop chère pour un gain limité. Il regrette toutefois qu'il n'y ait pas eu une étude pour proposer d'autres solutions.

Carolyne Vassas estime qu'il n'y a pas d'autres solutions qui puissent écrêter efficacement une crue du type de celle survenue en juin 2023.

Eric Lyobard se demande comment cela va être perçu par la population. Il pense que si les personnes présentes avaient des maisons concernées elles réagiraient différemment. Il insiste sur le fait que l'on n'a qu'un élément probant d'étude sur les bassins de rétention. Il estime que d'autres possibilités n'ont pas été étudiées, telles qu'un pont submersible ou un élargissement de la Méouge en sortie de village.

Lionel Fougeras estime pour sa part que ces solutions ont été évoquées, avec une efficacité incertaine et des coûts similaires à la création de retenues en amont.

Florent Armand trouve qu'il est possible d'expliquer les choses et que la meilleure solution c'est la protection rapprochée. Il estime qu'à défaut de mieux on permet à ceux qui veulent d'être aidés.

Eric Lyobard pense que cette solution ne prendra pas auprès des habitants et que l'on s'en apercevra rapidement.

Carolyne Vassas indique qu'à la fin de la dernière réunion publique (3 avril 2024), des riverains sont venus voir les techniciens du SMIGIBA pour demander la réalisation du diagnostic. Elle reconnaît que les freins seront financiers : on verra si les aides à 80% sont suffisantes pour emporter l'adhésion.

Florent Armand pense que les assurances vont pousser pour la mise en œuvre de solutions de protection rapprochées.

Eric Lyobard indique qu'il ne faut pas parler d'assurance à certains riverains et notamment le propriétaire du

SPAR, d'autant que la DDT26 a interdit le déplacement du magasin.

Plusieurs élus dénoncent cette décision.

Carolyne Vassas informe qu'il était prévu une réunion publique le 20 juin qui a été reportée parce que la DDT26 ne pouvait pas être représentée. Elle insiste sur l'importance de la présence de la DDT26, notamment pour expliquer pourquoi le SPA ne peut pas être déplacé.

Anne-Marie Gros estime que la DDT 26 laisse le SMIGIBA aller au charbon alors qu'elle tire les ficelles.

Lionel Fougeras précise que c'est la loi montagne qui interdit certaines constructions à certains endroits.

Anne-Marie Gros déclare que l'on peut déroger à la loi montagne.

Lionel Fougeras indique que le maire est vent debout contre cette décision et qu'il le soutient. Il estime que le SMIGIBA devrait apporter son soutien à la commune.

Carolyne Vassas explique que c'est le cas. Le SMIGIBA a écrit à tous les services de l'état pour les faire venir en réunion à Séderon, notamment pour le COPIL du 6 juin 2025 et de la réunion publique qui aurait dû se dérouler dans la foulée. Il n'est pas prévu de nouvelle réunion publique sans présence de l'état, qui pour l'instant n'a pas répondu à l'invitation.

Anne-Marie Gros est d'accord avec cette position, elle ne veut pas que les élus et les techniciens du SMIGIBA s'exposent en réunion publique si l'état ne prend pas ses responsabilités.

Lionel Fougeras estime que ce genre d'actions c'est peanuts, c'est presque se ficher de la gueule du monde.

Juan Moreno répond que le SMIGIBA est allé au bout de ses moyens d'action, notamment en engageant une étude coûteuse. Il déclare que désormais ce sont les services de l'état qui doivent « se sortir les doigts du cul ». Il estime que si le maire ne peut pas bouger les services de l'État, le SMIGIBA ne pourra pas faire plus.

Eric Lyobard reconnaît que le SMIGIBA a fait ce qu'il fallait, il espère que l'arrivée d'une nouvelle sous-préfète à Nyons pourra changer la donne.

Délibération :

Pour autoriser le président à solliciter les subventions auprès de l'État au titre du Fonds vert 2025 tel que précisé :

	Taux	Montant HT
Etat – Fonds vert 2025	50%	15 645 €
SMIGIBA	50%	15 645 €
TOTAL	100%	31 290 €

Et pour autoriser le Président à signer le marché avec le groupement AMETEN et HYDRO&MA dans la limite de l'enveloppe liée au projet de 31 290 €HT ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

Pour : 10

Contre : -

Abstention : -

6- TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT EN RIVE GAUCHE EN AMONT DU PONT DE LA FAURIE

Le secteur situé en amont du pont de la Faurie, en rive gauche du Grand Buëch, fait l'objet d'un remblai (décharge) de 4000 m³ environ dans le lit. Cette zone de décharge contraint le Buëch et accélère la dégradation d'une digue sur la rive opposée.

Afin de vérifier la nature des matériaux composant le remblai, des sondages ont été menés et montrent que les matériaux sont globalement inertes (et donc potentiellement réutilisables).

L'opération est chiffrée à 257 000 € HT et comprend le décaissement, le criblage, le tri des déchets et l'évacuation des matériaux et déchets en ISDI.

Le montant pourrait diminuer s'il est possible de réutiliser les matériaux inertes sur le secteur/la commune.

Discussion :

Michel Ricou-Charles déplore que l'on ne recherche pas le responsable de cette situation.

Juan Moreno estime qu'il est difficile de rechercher des responsabilités aujourd'hui.

Michel Ricou-Charles espère qu'on ne trouvera pas de tôle en fibrociment.

Carolyne Vassas précise que des sondages ont été réalisés, ce qui nous donne une bonne idée de la nature des déchets présents.

Florent Armand demande si l'on risque de rencontrer des déblais sur d'autres secteurs de la Faurie.

Carolyne Vassas répond par la négative, les autres secteurs ayant été endigués très tôt.

Florent Armand demande si malgré tout ce n'est pas au pollueur de payer ou à ses héritiers.

Anne-Marie Gros souligne la difficulté de rechercher une responsabilité dans le domaine public fluvial des décennies après la création du dépôt.

Délibérations :

Pour autoriser le président à solliciter les subventions auprès de l'État au titre du Fonds vert 2025 et auprès des autres partenaires financiers (Agence de l'eau et Région Sud) au taux maximum éligible.

Pour : 10

Contre : -

Abstention : -

7- RENCONTRE AVEC LES PRESIDENTS DES EPCI LE 23 JUIN

❖ Réunion avec les présidents des EPCI 23/06

Une réunion entre les présidents des EPCI et le SMIGIBA s'est tenue 23 juin pour présenter :

- L'avancée des actions sur les 9 secteurs prioritaires
- Le plan pluriannuel d'actions 2026-2028
- La proposition d'actualisation du règlement intérieur

Carolyne VASSAS présente une synthèse de cette rencontre.

8- PROJET DE LA FAURIE

❖ Pont de la RD28

Le CD05 a adressé un courrier le 10/06 pour demander que la maîtrise d'ouvrage des travaux de reconstruction du pont soit déléguée au SMIGIBA par convention pour :

- Réalisation des études
- Procédures DUP et environnementale
- Gestion des subventions
- Gestion financière : le Département ne participera qu'à hauteur de 400 k€TTC

Une proposition de convention être adressée au SMIGIBA. En fonction du contenu de la convention, les élus du bureau proposent d'organiser une rencontre avec le CD05.

❖ Dossier réglementaire

Retour de l'analyse au « cas par cas » : l'étude d'impact n'est pas demandée, seul un dossier d'autorisation est nécessaire au titre de la loi sur l'eau. L'Etude de dangers est nécessaire pour déclarer le système d'endiguement et pour les aspects fonciers, la DUP permettra la démarche d'expropriation. Dépôt des dossiers espérés fin Juin.

Les élus du bureau ont validé le dépôt du dossier réglementaire dès qu'il sera finalisé.

❖ Démarche acquisition foncière

Rencontres des propriétaires riverains en cours et proposition de promesse de vente (1 transmise et plusieurs à venir). Pour finaliser la vente, l'acte ne passe pas par un notaire mais par la signature du président. Les documents seront préparés par le cabinet d'accompagnement FCA.

Certaines personnes ne souhaiteraient pas vendre ou l'indivision n'aura pas un accord global, la DUP reste donc d'actualité.

L'achat des parcelles se fera après validation du projet par la CCBD.

❖ Validation politique

Les élus du bureau souhaitent une validation de la CCBD avant d'engager les acquisitions foncières et la phase PRO. Une présentation du projet de la Faurie est prévue en bureau communautaire de la CCBD du 23/06.

9- ETUDE SECTEURS PRIORITAIRES

Non abordé en séance

La Roche des Arnauds Buëch :

Poursuite du dimensionnement du projet d'élargissement du Petit Buëch (finalisation en 2025).
Positionnement nécessaire sur la poursuite et la planification de ce projet.

Veynes Petit Buëch :

Courrier à la préfecture pour indiquer que les ouvrages ne sont pas des digues car il n'y a pas de mise en charge (de rôle de protection) en crues. Les propriétaires ont en charge la gestion de ces ouvrages comme des protections de berges.

Veynes Béoux :

Rédaction du cahier des charges pour lancement d'une étude à partir de Septembre pour l'étude de danger de la digue de la Béoux et la définition du plan de gestion des matériaux à l'amont du pont départemental.

Laragne – Véragne :

Une rencontre a eu lieu avec le SIEPA pour évoquer le projet d'élargissement de la Véragne en rive droite afin de s'affranchir de la nécessité d'une digue. En attente des résultats de diagnostic de la conduite d'assainissement pour analyser la faisabilité du dévoiement de la conduite présente dans la digue et du coût associé.

Laragne - Buëch, Veynes - Glaisette, la Roche des Arnauds - Epervier :

Les études de dangers sont en cours.

10- RENCONTRE AVEC LA COMMISSION SENATORIALE GEMAPI:

Carolyne VASSAS présente une synthèse de cette rencontre.

Anne-Marie Gros souligne le travail réalisé par Carolyne et la clarté de sa présentation devant les sénateurs.

Florent Armand estime que la région PACA est un cas d'école en matière de gestion des cours d'eau et que les sénateurs ont de quoi réfléchir.

À 18h45, Gilles Crémillieux quitte l'assemblée.

11- DOCUMENTS D'ORGANISATION DIGUES

Le SMIGIBA a été destinataire des arrêtés préfectoraux pris le 7 mars 2025 portant dérogation aux échéances de caducité, d'exonération en responsabilité et fixant des prescriptions de sécurité des digues :

- Torrent de la Béoux à Veynes
- Buëch aval en rive gauche à Laragne
- Torrent de l'Epervier rive droite à la Roche des Arnauds
- Grand Buëch en rive droite à la Faurie
- Petit Buëch en rive droite à la Roche des Arnauds

Le SMIGIBA doit produire un document d'organisation pour le 31/08/2025 pour l'ensemble de ces ouvrages.

Des réunions de travail en présence d'élus du SMIGIBA avec les maires et agents communaux et/ou DST des communes concernées seront proposées début juillet pour compléter au mieux les documents d'organisation sachant que les études sont en cours et qu'ils devront être mis à jour ultérieurement.

Carolyne Vassas fait part à l'assemblée que le SMIGIBA ira à la rencontre des maires de Veynes, Laragne et la

Roche des Arnauds début juillet. Elle ajoute l'importance de l'implication des élus du SMIGIBA dans cette démarche pour prendre conscience de la responsabilité du SMIGIBA et des actions éventuelles qui découleront des rencontres des maires.

12- HYDROGEOLOGIE

Informations :

- Journée régionale sur les eaux souterraines s'est déroulée à la Roche des Arnauds le 3/06 -> plus de 90 participants. Une visite sur le terrain a été organisée au niveau du Marais des Iscles à Veynes l'après-midi pour illustrer la forte connexion entre la nappe souterraine et la zone humide avec l'adoux du Fontenil.
- Comité de pilotage de démarrage du diagnostic hydrogéologique du Petit Buëch le 5/06 en présence des membres du COPIL et de notre partenaire, le BRGM avec qui nous avons signé une convention de recherche. L'étude dure 4 ans.

13- TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE - PROGRAMMATION 2025

Le diagnostic annuel préalable à la campagne de travaux d'entretien de la végétation est en cours.

Les travaux sont prévus sur les communes et cours d'eau suivants :

Commune	Cours d'eau	Linéaire (ml C.E)
Lachau / Eourres	Auzance	Prospection terrain à terminer
Ballons	Torrent Mouessoron	Prospection terrain à terminer
Eygalayes / Ballons	Torrent du Riançon	Prospection terrain à terminer
La Beaume	Torrent Chauranne	2450
La Roche des Arnauds	Petit Buëch	1300
La Faurie	Torrent d'Aiguebelle	1660
Serres	Buech	2 iscles
Le Dévoluy	Torrent Mouche Chat	750
St Julien en B	Bourianne et Eycharennnes	1500

14- RECRUTEMENT TECHNICIEN DE RIVIERE

Le poste de technicien de rivière / ressource en eau a été pourvu.

Mme Camille L'HUTEREAU prendra son poste mi-août, elle est actuellement en poste de technicien au syndicat de l'Isère sur des thématiques de systèmes d'endiguement.

15- SECOND CONTRAT DE RIVIERE : PROGRAMME D'ACTIONS

Eric Burlet présente au comité syndical le programme d'action prévisionnel du second contrat de rivière du Buëch.

Les actions sont passées en revue volet par volet :

- A, sous volet A1 gestion de la ressource et sous volet A2 qualité des eaux ;
- B, sous volet B1 restauration morphologique et protection contre les crues, B2 gestion des milieux ;
- C, sous volet C1 amélioration de la gouvernance et C2 communication et sensibilisation.

Il indique que ce programme d'actions va être présenté vendredi 27 juin en comité de rivière.

Les maitres d'ouvrage qui le souhaitent et notamment les communes ont jusqu'au 5 août pour inscrire une action au contrat de rivière. Le dossier sera ensuite transmis à l'agence de l'eau pour une instruction en commission des aides de décembre.

Le programme d'actions finalisé sera soumis à l'assemblée lors du prochain comité syndical.

16- PLANNING

- Comité de pilotage Plan de gestion des zones humides : 26 juin à 14h30 – salle CCSB à Lagrand
- Comité de rivière du 27 juin à 10H à Eyguians
- SMAVD: signature du second contrat de rivière le 4 juillet à 9h30 au Chateau à Cadarache -> Eric Burlet et M. Moreno seront présents
- CDGE: 9 juillet à 10h en Préfecture à Gap

À 20h15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.